



Service de garde Préville

Journées pédagogiques 2017-2018

28 et 29 août 2017



Et oui... nous sommes déjà à prévoir la rentrée de l'année scolaire 2017-2018. Deux journées pédagogiques sont prévues les 28 et 29 août. Le service de garde de l'école sera ouvert s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions (40 enfants minimum par jour).

Afin d'organiser les services à mettre en place, nous aimerions connaître vos intentions et vos besoins. Nous vous demandons donc de compléter ce coupon-réponse et nous le retourner, **au plus tard le vendredi 31 mai 2017**. Vous aurez toujours la possibilité d'annuler au plus tard le 14 août **par courriel**.

28 août 2017	Date limite d'inscription : 31 mai. Annulation le 14 août.
Activité à l'école pour tous:	Activités diverses organisées par les éducatrices
Infos :	Possibilité de collation spéciale (crème glacée ou « slush »)
Début de l'activité :	Le service de garde est ouvert entre 7h et 18h15.
Coût facturé :	16 \$ + aucun frais d'activités = 16 \$
Coût facturé en cas d'absence :	16 \$ (frais de garde) + 7,95 \$ (MÉES) = 23,95 \$
Important :	Prévoir collations, une bouteille d'eau et un lunch. Prévoir vêtements de sports et selon la température.

29 août 2017	Date limite d'inscription : 31 mai. Annulation le 14 août.
Activité à l'école pour tous:	Activités diverses organisées par les éducatrices
Infos :	Possibilité de collation spéciale (crème glacée ou « slush »)
Début de l'activité :	Le service de garde est ouvert entre 7h et 18h15.
Coût facturé :	16 \$ + aucun frais d'activités = 16 \$
Coût facturé en cas d'absence :	16 \$ (frais de garde) + 7,95 \$ (MÉES) = 23,95 \$
Important :	Prévoir collations, une bouteille d'eau et un lunch. Prévoir vêtements de sports et selon la température.



-----S.V.P. Découpez sur cette ligne. -----

Coupon-réponse à retourner avant les dates limites d'inscription.

Selon la politique des services de garde de la C.S. et des règles de fonctionnement du service de garde, il est de l'entière responsabilité des parents d'inscrire leur(s) enfant(s) à la journée pédagogique. L'organisation se finalisera dans les jours qui suivent la date d'inscription et ce, uniquement à partir des coupons-réponse obtenus. Il serait regrettable d'avoir à refuser votre enfant parce qu'il n'a pas été inscrit au préalable. De plus, si vous inscrivez votre enfant mais qu'il s'absente, le service de garde exigera des frais de 16,00\$ pour la journée plus l'allocation du MÉES pour la journée pédagogique, soit 7,95\$, ainsi que les frais d'autobus et d'activité s'il y a lieu (tarifs sujet à changement selon les modalités du ministère). **Le parent peut annuler sans frais 14 jours avant la journée pédagogique.**

Il est de votre responsabilité en tant que parent de vous assurer que votre enfant est bien inscrit et de faire circuler cette inscription pour les familles en garde partagée.

****Allergie alimentaire : Il est souhaitable de prévoir un 2^e ÉpiPen pour votre enfant lors des sorties.**

Merci de votre attention ! Sophie Gagnon, technicienne du service de garde



J'inscris mon enfant : _____.

Journée pédagogique du :	Coût facturé	Oui	Non
28 août, Activités à l'école <i>Date limite pour annuler : 14 août 2017</i>	16 \$		
29 août, Activités à l'école <i>Date limite pour annuler : 14 août 2017</i>	16 \$		

Je m'engage à défrayer les coûts chargés en cas d'absence si mon enfant n'est pas présent à la journée pédagogique. Prendre note que les frais sont facturés la journée même de l'activité et apparaîtront sur votre état de compte du mois de septembre 2017.

Signature du parent

Date

N.B. Nous avons distribué cette feuille par courriel et sur le site internet le 6 avril.